Envoyé en préfecture le 23/12/2025
Reçu en préfecture le 23/12/2025
Publié le
ID : 029-212900625-20251211-2055_06_18-DE

Mairie de GOUEZEC FINISTÈRE

Autorisation d'ester en justice et de désignation d'un avocat

Délibération n°2025-06-18 | Conseil municipal du 11 décembre 2025

Le Conseil Municipal de la Commune de GOUEZEC s'est réuni en session ordinaire le jeudi 11 décembre 2025 à vingt heures à la mairie, sous la présidence de Madame Cécile NAY, Maire.

Présents :

MME CECILE NAY, Maire, MME LAURA THOMAS, M JEAN PERENNOU, Adjoints,
M LUC BOURHIS, M DENIS ISSE, MME ANNE TALBOT, MME TIFFANY BIENVENU, MME SABRINA JAFFRE, MME CHARLINE GENTRIC, M VINCENT PRAT, Conseillers municipaux.

Pouvoir :

M REMI MOAL donne pouvoir à M LUC BOURHIS
M CHRISTIAN MESSEIN donne pouvoir à MME CECILE NAY
MME GWENDOLINE GRISON donne pouvoir à MME LAURA THOMAS
MME EMILIE COMBOT donne pouvoir à MME SABRINA JAFFRE

Secrétaire de séance : MME ANNE TALBOT

Membres en exercice : 14

Exposé des motifs

Dans le cadre du contentieux opposant Mme QUINSON Marie Pierre à la commune de Gouézec suite à la délivrance d'un arrêté de refus de prolongation de Certificat d'Urbanisme Opérationnel (CUb), il est nécessaire d'autoriser Madame le Maire à défendre dans cette affaire.

Il convient dès lors de saisir officiellement Maître Alan SAOUT, avocat au Relecq-Kerhuon afin d'accompagner la collectivité dans cette affaire.

DELIBERATION

Le Conseil municipal, entendu l'exposé du Maire :

- AUTORISE Madame le Maire à ester en justice ;
- DECIDE DE DESIGNER Maitre Alan Saout, avocat au Relecq-Kerhuon afin d'accompagner la collectivité dans cette affaire.
- AUTORISE Madame le Maire à signer tout document afférent à ce contentieux

Adopté à l'unanimité des suffrages exprimés

Pour : 14	Contre : 0	Abstentions :0

Fait et délibéré à Gouézec, le 11/12/2025
Le Maire,
Cécile NAY

MAIRIE DE GOUEZEC 29 (Finistère)